

Archives départementales du Morbihan

**Direction départementale de l'agriculture
et de la forêt
Service économie agricole**

1987-1996

Répertoire méthodique détaillé

1583 W 1-130

Annabelle Montécot et Claire Lamri
sous la direction de Marielle Duflos

**Vannes
2007**

Identification

Référence de l'inventaire	FRAD056_00001583W
Référence service d'archives	Archives départementales du Morbihan
Intitulé	Direction départementale de l'agriculture et de la forêt - Service économie agricole
Cotes extrêmes	1583 W 1-130
Dates extrêmes	1987-1996
Niveau de description	Partie de sous-fonds
Nombre d'éléments	130 articles
Métrage conservé	16,15 m.l.
Resp. accès intellectuel	Archives départementales du Morbihan

Contexte

Nom du producteur	Direction départementale de l'agriculture et de la forêt. Service économie agricole
Catégorie producteur	Administration
Modalités d'entrée	Versement du 28 novembre 2006

Contenu et structure

Présentation du contenu	Ce versement se compose de dossiers d'aides fournies dans le cadre de la politique agricole commune (PAC).
--------------------------------	--

La politique agricole commune, prévue dès le traité de Rome en 1957, a été mise en oeuvre à partir de 1962 dans un contexte qui mettait l'agriculture au centre des préoccupations économiques et politiques. L'objectif principal de cette politique était d'assurer l'auto suffisance alimentaire de l'Europe. Aujourd'hui, la PAC n'a plus pour objectif d'encourager la production, mais de garantir une agriculture européenne compétitive, respectueuse de l'environnement, répartie sur tout le territoire (y compris les régions les plus difficiles), capable de maintenir la vitalité du monde rural et de répondre aux exigences des consommateurs en matière de qualité, de sécurité et de bien-être animal.

La plupart des dossiers versés sont des dossiers de demandes d'aide dont les aides en faveur des productions végétales et animales, les aides aux personnes (jeunes exploitants et agriculteurs en difficultés).

Aides en faveur de productions

- La prime à l'herbe, instaurée en 1993, a pour but de maintenir des systèmes d'élevage extensifs et de mettre un frein à certaines pratiques

liées à l'intensification fourragère et à leurs effets néfastes sur l'environnement. L'agriculteur s'engage pendant cinq ans sur certaines surfaces à respecter un cahier des charges visant à une gestion extensive des prairies et pâturages et reçoit en contrepartie une indemnisation financière.

- L'aide compensatrice aux surfaces cultivées et au cheptel permet de maintenir la compétitivité des grandes cultures (céréales et oléoprotéagineux) européennes et le revenu des exploitants en dépit de cours mondiaux insuffisants. La déclaration de surface sert de base aux différents régimes d'aides animales car elle conditionne le calcul du taux de chargement et donc le paiement des aides animales. Cette aide peut également varier en fonction du gel des terres. Depuis 1992, les aides aux productions végétales sont accompagnées de la mise en place du régime de gel des terres. Cela consiste à retirer une partie de ses terres éligibles de la sole tout en bénéficiant d'une prime compensatoire.

- La prime spéciale bovins mâles (PSBM) est une prime communautaire mise en place en 1992. Elle a pour objet de compenser la baisse du prix d'intervention. Cette aide est octroyée aux producteurs de bovins mâles castrés et non-castrés. Cette prime est versée à hauteur de 90 animaux par tranche, par exploitation et par année civile.

- La prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) est une prime communautaire instaurée pour contribuer à compenser la baisse du prix de la viande bovine sur le marché communautaire. Elle vise également à encourager des conditions d'élevage à caractère extensif et les productions de qualité.

- La prime compensatrice ovine (PCO) est une prime qui a pour objet de contribuer à compenser l'insuffisance de revenu résultant de la vente d'agneaux.

Ces aides sont complétées par des aides ponctuelles et régionales.

Aides aux agriculteurs

- La dotation d'installation aux jeunes agriculteurs vise à encourager le plus grand nombre de jeunes candidats capables de prendre la responsabilité d'une exploitation dans le cadre d'un projet viable. L'installation peut être effectuée à titre principal ou à titre secondaire ; c'est-à-dire en complément d'une activité extérieure. Le dispositif national d'aides à l'installation comporte une dotation en capital ainsi que des prêts bonifiés. Le jeune bénéficiaire de ces aides est ensuite privilégié dans l'application de certaines mesures (attribution de droits à primes par exemple).

- La préretraite agricole est une aide destinée aux agriculteurs souhaitant cesser leur activité soit parce que leur exploitation n'est plus viable économiquement, soit parce que leur état de santé remet en cause le bon fonctionnement de leur exploitation. En contrepartie de la cessation de toute activité agricole et du transfert de leur exploitation à un repreneur, les agriculteurs bénéficient de l'allocation préretraite entre 55 et 60 ans.

Aides aux investissements

- Le plan d'amélioration matériel, mis en place en 1985 dans le but d'aider les agriculteurs à améliorer leur outil de production, permet de programmer, sur 6 ans, un ensemble de prêts bonifiés (prêts à taux réduits) pour financer des investissements.

Tris et éliminations

Conformément à la circulaire AD 2000-2 du 31 octobre 2000 relative au traitement des archives des directions départementales de l'agriculture et de la forêt, les dossiers d'aides ont fait l'objet d'un échantillonnage. Pour les aides relatives aux productions animales et végétales, seuls les dossiers des communes appartenant à l'échantillonnage géographique permanent (EGP) ont été conservés. Les communes retenues pour l'échantillonnage géographique permanent sont Bangor, Baud, Crédin, Gourin, la Grée-Saint-Laurent, Lizio, Locmaria-Grand-Champ, Lorient, Mauron, Muzillac, Le Palais, Questembert, Sauzon, Séglien, Vannes. Les dossiers des aides aux agriculteurs et aux investissements attribués les années se terminant par 0 et 5 sont également conservés définitivement.

Conditions d'accès et d'utilisation

Modalités d'accès

Conformément à la réglementation en vigueur, les dossiers d'aide ne sont communicables qu'après un délai de 50 ans.

Statut légal

Archives publiques

Indexation

Matières (th)

agriculture, production animale

Géographique

Morbihan

Organisme

Direction départementale de l'agriculture et de la forêt

Contrôle de la description

Rédacteur

Annabelle Montécot et Claire Lamri sous la direction de Marielle Duflos

Révision

L'instrument de recherche a été encodé conformément à la DTD EAD par Claire Lamri sous la direction de Marielle Duflos en 2008.

Sommaire

1583 W 1-130	Aides financières	1987-1996
1583 W 1-19	Politique agricole commune (PAC)	1996
1583 W 1-19	Aide compensatrice aux surfaces cultivées et au cheptel	1996
1583 W 116-124, 126-130	Aides en faveur des productions	1987-1996
1583 W 124	Aides végétales	1993
1583 W 124	Prime à l'herbe	1993
1583 W 116-123, 126-130	Aides animales	1987-1996
1583 W 116	Prime compensatrice ovine (PCO)	1996
1583 W 117-118	Prime au maintien au troupeau de vaches allaitantes (PMTVA).....	1996
1583 W 119-123	Prime spéciale bovins mâles (PSBM)	1996
1583 W 126	Aide conjoncturelle bovine	1996
1583 W 127	Aide exceptionnelle ovine	1996
1583 W 128-130	Aide exceptionnelle porcine	1987-1995
1583 W 73-115, 125	Aides aux agriculteurs	1993-1995
1583 W 73-115	Dotation d'installation aux jeunes agriculteurs (DJA)	1995
1583 W 125	Aide à la pré-retraite	1993
1583 W 20-72	Aides aux investissements	1995
1583 W 20-72	Plan amélioration matériel (PAM)	1995

Aides financières

Politique agricole commune (PAC)

Aide compensatrice aux surfaces cultivées et au cheptel

Formulaires de demandes, extrait du registre parcellaire de l'exploitation

1583 W 1	Bangor.		1996
	non communicable jusqu'en : 2047		
1583 W 2-3	Baud		1996
1583 W 2	Sans gel des terres.		1996
	non communicable jusqu'en : 2047		
1583 W 3	Avec gel des terres.		1996
	non communicable jusqu'en : 2047		
1583 W 4-5	Crédin		1996
1583 W 4	Sans gel des terres.		1996
	non communicable jusqu'en : 2047		
1583 W 5	Avec gel des terres.		1996
	non communicable jusqu'en : 2047		
1583 W 6-7	Gourin		1996
1583 W 6	Sans gel des terres.		1996
	non communicable jusqu'en : 2047		
1583 W 7	Avec gel des terres.		1996

non communicable jusqu'en : 2047

1583 W 8	La Grée-Saint-Laurent (sans et avec gel des terres).	1996
	non communicable jusqu'en : 2047	
1583 W 9	Le Palais (sans et avec gel des terres).	1996
	non communicable jusqu'en : 2047	
1583 W 10	Lizio (sans et avec gel des terres).	1996
	non communicable jusqu'en : 2047	
1583 W 11	Locmaria-Grand-Champ (sans et avec gel des terres).	1996
	non communicable jusqu'en : 2047	
1583 W 12-13	Mauron	1996
1583 W 12	Sans gel des terres.	1996
	non communicable jusqu'en : 2047	
1583 W 13	Avec gel des terres.	1996
	non communicable jusqu'en : 2047	
1583 W 14	Muzillac (sans gel des terres).	1996
	non communicable jusqu'en : 2047	
1583 W 15-16	Questembert	1996
1583 W 15	A- LA (sans gel des terres).	1996
	non communicable jusqu'en : 2047	

1583 W	DDAF - Service économie agricole	9
1583 W 16	LE - Z (sans gel des terres). non communicable jusqu'en : 2047	1996
1583 W 17	Sauzon (sans et avec gel des terres). non communicable jusqu'en : 2047	1996
1583 W 18	Séglien (sans et avec gel des terres). non communicable jusqu'en : 2047	1996
1583 W 19	Vannes (sans et avec gel des terres). non communicable jusqu'en : 2047	1996

Aides en faveur des productions

Aides végétales

Prime à l'herbe

1583 W 124	Bangor, Baud, Crédin, Gourin, La Grée-Saint-Laurent, Le Palais, Lizio, Locmaria-Grand-Champ, Lorient, Mauron, Muzillac, Questembert, Sauzon, Séglien, Vannes. non communicable jusqu'en : 2044	1993
-------------------	---	------

Aides animales

Prime compensatrice ovine (PCO)

1583 W 116	Bangor, Baud, Crédin, Gourin, La Grée-Saint-Laurent, Le Palais, Lizio, Locmaria-Grand-Champ, Lorient, Mauron, Muzillac, Questembert, Sauzon, Séglien, Vannes. non communicable jusqu'en : 2047	1996
-------------------	---	------

Prime au maintien au troupeau de vaches allaitantes (PMTVA)

1583 W 117	Bangor, Baud, Crédin, Gourin, La Grée-Saint-Laurent.	1996
-------------------	--	------

non communicable jusqu'en : 2047

1583 W 118 Le Palais, Lizio, Locmaria-Grand-Champ, Lorient, Mauron, Muzillac, Questembert, Sauzon, Séglien, Vannes.

1996

non communicable jusqu'en : 2047

Prime spéciale bovins mâles (PSBM)

1583 W 119 Bangor, Baud, Crédin.

1996

non communicable jusqu'en : 2047

1583 W 120 Gourin, La Grée-Saint-Laurent, Lizio.

1996

non communicable jusqu'en : 2047

1583 W 121 Le Palais, Locmaria-Grand-Champ, Lorient, Mauron, Muzillac.

1996

non communicable jusqu'en : 2047

1583 W 122 Questembert.

1996

non communicable jusqu'en : 2047

1583 W 123 Sauzon, Séglien, Vannes.

1996

non communicable jusqu'en : 2047

Aide conjoncturelle bovine

1583 W 126 Bangor, Baud, Crédin, Gourin, La Grée-Saint-Laurent, Le Palais, Lizio, Locmaria-Grand-Champ, Lorient, Mauron, Muzillac, Questembert, Sauzon, Séglien, Vannes.

1996

non communicable jusqu'en : 2047

Aide exceptionnelle ovine

1583 W 127 Bangor, Baud, Crédin, Gourin, La Grée-Saint-Laurent, Le Palais, Lizio, Locmaria-Grand-

Champ, Lorient, Mauron, Muzillac, Questembert, Sauzon, Séglien, Vannes.

1996

non communicable jusqu'en : 2047

Aide exceptionnelle porcine

1583 W 128 Bangor, Baud, Crédin, Gourin, La Grée-Saint-Laurent, Le Palais, Lizio, Locmaria-Grand-Champ, Lorient, Mauron, Muzillac, Questembert, Sauzon, Séglien, Vannes.

1994

non communicable jusqu'en : 2045

1583 W 129 Liste des bénéficiaires.

1995

non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 130 Bangor, Baud, Crédin, Gourin, La Grée-Saint-Laurent, Le Palais, Lizio, Locmaria-Grand-Champ, Lorient, Mauron, Muzillac, Questembert, Sauzon, Séglien, Vannes.

1987

non communicable jusqu'en : 2038

Aides aux agriculteurs

Dotation d'installation aux jeunes agriculteurs (DJA)

Dotation d'installation aux jeunes agriculteurs (DJA)

Formulaires de demandes, résultats de production et comptables.

1583 W 73 N° 1 - 7.

1995

non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 74 N°8 - 12.

1995

non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 75 N°13 - 15.

1995

non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 76	N°16 - 20. non communicable jusqu'en : 2046	1995
1583 W 77	N°21 - 25. non communicable jusqu'en : 2046	1995
1583 W 78	N°26 - 31. non communicable jusqu'en : 2046	1995
1583 W 79	N° 32 - 33. non communicable jusqu'en : 2046	1995
1583 W 80	N° 34 - 39. non communicable jusqu'en : 2046	1995
1583 W 81	N° 40 - 47. non communicable jusqu'en : 2046	1995
1583 W 82	N° 48 - 52. non communicable jusqu'en : 2046	1995
1583 W 83	N° 53 - 55. non communicable jusqu'en : 2046	1995
1583 W 84	N° 56 - 61. non communicable jusqu'en : 2046	1995
1583 W 85	N° 62 - 66.	1995

non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 86 N° 67 - 69. 1995

non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 87 N° 70 - 76. 1995

non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 88 N° 77 - 84. 1995

non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 89 N° 85 - 90. 1995

non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 90 N° 91 - 93. 1995

non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 91 N° 94 - 97. 1995

non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 92 N° 98 - 104. 1995

non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 93 N° 105 - 109. 1995

non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 94 N° 110 - 113. 1995

non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 95	N° 114 - 117. non communicable jusqu'en : 2046	1995
1583 W 96	N° 118 - 122. non communicable jusqu'en : 2046	1995
1583 W 97	N° 123 - 126. non communicable jusqu'en : 2046	1995
1583 W 98	N° 127 - 130. non communicable jusqu'en : 2046	1995
1583 W 99	N° 131 - 134. non communicable jusqu'en : 2046	1995
1583 W 100	N° 135 - 139. non communicable jusqu'en : 2046	1995
1583 W 101	N° 140 - 142. non communicable jusqu'en : 2046	1995
1583 W 102	N° 14 - 149. non communicable jusqu'en : 2046	1995
1583 W 103	N° 150 - 152. non communicable jusqu'en : 2046	1995
1583 W 104	N° 153 - 155.	1995

non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 105 N° 156 - 159. 1995

non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 106 N° 160 - 163. 1995

non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 107 N° 164 - 167. 1995

non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 108 N° 168 - 172. 1995

non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 109 N° 173 - 176. 1995

non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 110 N° 177 - 181. 1995

non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 111 N° 182 - 185. 1995

non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 112 N° 186 - 189. 1995

non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 113 N° 190 - 193. 1995

non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 114 N° 194 - 196. 1995
non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 115 N° 197 - 199. 1995
non communicable jusqu'en : 2046

Aide à la pré-retraite

Formulaires de demandes, résultats de production et comptable.

1583 W 125 Bangor, Baud, Crédin, Gourin, La Grée-Saint-Laurent, Le Palais, Lizio, Locmaria-Grand-
Champ, Lorient, Mauron, Muzillac, Questembert, Sauzon, Séglien, Vannes. 1993
non communicable jusqu'en : 2044

Aides aux investissements

Formulaires de demandes, résultats de production

Plan amélioration matériel (PAM)

1583 W 20 N°1 - 5. 1995
non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 21 N°6 - 13. 1995
non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 22 N°14 - 21. 1995
non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 23 N°22 - 29. 1995
non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 24 N° 30 - 40. 1995

non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 25 N° 40 - 45. 1995

non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 26 N° 46 - 53. 1995

non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 27 N° 54 - 60. 1995

non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 28 N° 61 - 66. 1995

non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 29 N° 67 - 71. 1995

non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 30 N° 72 - 76. 1995

non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 31 N° 77 - 80. 1995

non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 32 N° 81 - 85. 1995

non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 33 N° 86 - 88. 1995

non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 34	N° 89 - 94. non communicable jusqu'en : 2046	1995
1583 W 35	N° 95 - 103. non communicable jusqu'en : 2046	1995
1583 W 36	N° 104 - 112. non communicable jusqu'en : 2046	1995
1583 W 37	N° 113 - 117. non communicable jusqu'en : 2046	1995
1583 W 38	N° 118 - 125. non communicable jusqu'en : 2046	1995
1583 W 39	N° 126 - 133. non communicable jusqu'en : 2046	1995
1583 W 40	N° 134 - 140. non communicable jusqu'en : 2046	1995
1583 W 41	N° 141 - 148. non communicable jusqu'en : 2046	1995
1583 W 42	N° 149 - 156. non communicable jusqu'en : 2046	1995
1583 W 43	N° 157 - 165.	1995

non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 44 N° 166 - 172. 1995

non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 45 N° 173 - 179. 1995

non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 46 N° 180 - 186. 1995

non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 47 N° 187 - 194. 1995

non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 48 N° 195 - 199. 1995

non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 49 N° 200 - 207. 1995

non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 50 N° 208 - 212. 1995

non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 51 N° 213 - 220. 1995

non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 52 N° 221 - 228. 1995

non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 53	N° 248 - 252. non communicable jusqu'en : 2046	1995
1583 W 54	N° 253 - 262. non communicable jusqu'en : 2046	1995
1583 W 55	N° 263 - 270. non communicable jusqu'en : 2046	1995
1583 W 56	N° 271 - 279. non communicable jusqu'en : 2046	1995
1583 W 57	N° 280 - 285. non communicable jusqu'en : 2046	1995
1583 W 58	N° 286 - 290. non communicable jusqu'en : 2046	1995
1583 W 59	N° 291 - 296. non communicable jusqu'en : 2046	1995
1583 W 60	N° 297 - 300. non communicable jusqu'en : 2046	1995
1583 W 61	N° 301 - 305. non communicable jusqu'en : 2046	1995
1583 W 62	N° 306 - 309.	1995

non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 63 N° 310 - 312. 1995

non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 64 N° 313 - 317. 1995

non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 65 N° 318 - 321. 1995

non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 66 N° 322 - 323. 1995

non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 67 N° 324 - 325. 1995

non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 68 N° 326 - 331. 1995

non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 69 N° 332 - 339. 1995

non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 70 N° 340 - 344. 1995

non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 71 N° 345 - 349. 1995

non communicable jusqu'en : 2046

1583 W 72 N° 350 - 354.

1995

non communicable jusqu'en : 2046

Index

Bangor : 1, 124, 116, 117, 119, 126, 127, 128, 130, 125
Baud : 2-3, 124, 116, 117, 119, 126, 127, 128, 130, 125
Crédin : 4-5, 124, 116, 117, 119, 126, 127, 128, 130, 125
Gourin : 6-7, 124, 116, 117, 120, 126, 127, 128, 130, 125
La Grée-Saint-Laurent : 8, 124, 116, 117, 120, 126, 127, 128, 130, 125
Le Palais : 9, 124, 116, 118, 121, 126, 127, 128, 130, 125
Lizio : 10, 124, 116, 118, 120, 126, 127, 128, 130, 125
Locmaria-Grand-Champ : 11, 124, 116, 118, 121, 126, 127, 128, 130, 125
Lorient : 124, 116, 118, 121, 126, 127, 128, 130, 125
Mauron : 12-13, 124, 116, 118, 121, 126, 127, 128, 130, 125
Muzillac : 14, 124, 116, 118, 121, 126, 127, 128, 130, 125
Questembert : 15-16, 124, 116, 118, 122, 126, 127, 128, 130, 125
Sauzon : 17, 124, 116, 118, 123, 126, 127, 128, 130, 125
Séglien : 18, 124, 116, 118, 123, 126, 127, 128, 130, 125
Vannes : 124, 116, 118, 123, 126, 127, 128, 130, 125